

## **Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025)**

### **Rapport du Directeur général**

1. Le présent rapport fournit un aperçu de la mise en œuvre des activités relevant de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025), proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 70/259 d'avril 2016, à la lumière des résultats de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2) (voir la résolution WHA68.19 de mai 2015). Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a présenté le 12 avril 2022 un troisième rapport de situation sur la Décennie.<sup>1</sup>

#### **PROGRÈS ACCOMPLIS PAR RAPPORT AUX CIBLES MONDIALES EN MATIÈRE DE NUTRITION**

2. La Décennie vise à ce que soient atteintes les cibles mondiales relatives à la nutrition et aux maladies non transmissibles liées à l'alimentation fixées par l'Assemblée de la Santé en 2012 (voir la résolution WHA65.6) et en 2013 (résolution WHA66.10). Elle contribue par ailleurs à la réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030. Ces cibles fixées par l'Assemblée de la Santé portent sur l'émaciation, le retard de croissance et le surpoids chez l'enfant ; l'anémie (chez les femmes âgées de 15 à 49 ans) ; l'insuffisance pondérale à la naissance ; l'allaitement exclusif au sein ; l'arrêt de l'augmentation du diabète et de l'obésité ; et la réduction de l'apport de sel/sodium.

3. Les effets de la pandémie de COVID-19, d'autres situations d'urgence sanitaire – associés aux perturbations des disponibilités alimentaires causées par l'intensification des conflits et les changements climatiques – entravent les progrès sur la voie de l'éradication de la faim et de la malnutrition sous toutes ses formes et en vue d'atteindre les cibles des objectifs de développement durable relatives à la santé.

4. L'obésité continue d'augmenter parmi les adultes du monde entier : plus de 1,9 milliard de personnes de cette classe d'âge sont en surpoids ou obèses. Près de 3,1 milliards de personnes ne pouvaient se permettre une alimentation saine en 2020. Par ailleurs, jusqu'à 222 millions de personnes vivant dans 53 pays ou territoires devraient connaître une insécurité alimentaire aiguë ou une aggravation des conditions, la malnutrition se maintenant à des niveaux critiques.

---

<sup>1</sup> Mise en œuvre des activités relevant de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025) : rapport du Secrétaire général. New York, Organisation des Nations Unies, 2022 (<https://digitallibrary.un.org/record/3969161?ln=en>, consulté le 29 novembre 2022).

## MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS DE LA DÉCLARATION DE ROME

5. La plupart des pays disposent de **stratégies nationales qui comprennent des objectifs en matière de nutrition**, par exemple en ce qui concerne l'émaciation (111 États Membres) ; le retard de croissance (117) ; le surpoids chez l'enfant (137) ; l'anémie chez la femme (106) ; l'insuffisance pondérale à la naissance (125) ; et l'allaitement exclusif au sein (130).<sup>1</sup>

### a) Systèmes alimentaires durables et résilients en faveur de régimes alimentaires sains

6. En 2022, le Groupe d'intervention mondiale face aux crises alimentaire, énergétique et financière mis sur pied par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a présenté une analyse de la crise tridimensionnelle actuelle visant à éclairer une action mondiale coordonnée face aux perturbations des systèmes alimentaires, menée parallèlement à la transition vers une production durable. L'OMS participe au Groupe de travail sur l'axe de travail de l'alimentation, qui plaide en faveur d'une approche multisectorielle englobant notamment la santé pour faire face à la crise alimentaire.

7. L'année 2021 a été une année déterminante pour l'évolution vers des systèmes alimentaires plus équitables et plus durables favorisant des régimes sains et une meilleure nutrition. En février, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale a approuvé ses directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition, qui appuient les pays dans la mise en œuvre des recommandations de la CIN2. En septembre, le Secrétaire général a convoqué le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, dans le cadre duquel l'OMS était l'organisme référent des Nations Unies pour la Piste d'action 2, axée sur le passage à des modes de consommation durables, sur la mise en avant et la création d'une demande pour une alimentation saine et durable et sur la réduction des déchets. En décembre, le Gouvernement japonais a organisé le Sommet de Tokyo Nutrition pour la croissance, axé sur les systèmes alimentaires en faveur de régimes sains, à l'occasion duquel l'OMS a assuré la direction du Groupe de travail Nutrition et couverture sanitaire universelle.

8. Dans ce contexte, l'OMS a plaidé en faveur de « systèmes alimentaires au service de la santé », étayés par un éventail d'actions politiques prioritaires et un discours global visant à orienter les politiques en vue d'améliorer la santé et le bien-être des êtres humains, des animaux et des écosystèmes.<sup>2</sup> Plus de 90 pays disposent déjà de politiques d'enrichissement des céréales en fer ou en acide folique – et plus de 120 pays imposent l'iodation du sel – toutefois la couverture, la qualité, la mise en œuvre et les capacités d'application de ces politiques demeurent problématiques.

9. Par ailleurs, le Groupe d'experts de haut niveau pour l'approche « Une seule santé » a été mis sur pied pour faire avancer les programmes interdépendants de santé humaine, animale et environnementale, et les États Membres de l'OMS ont approuvé la nouvelle Stratégie mondiale de l'OMS pour la sécurité sanitaire des aliments 2022-2030 visant à renforcer les systèmes de sécurité sanitaire des aliments et à promouvoir la coopération mondiale, qui a pour fonction d'aider les pays à mettre en place des systèmes de sécurité sanitaire des aliments tournés vers l'avenir.

10. L'OMS entendait également promouvoir les recommandations de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP26) relatives aux changements climatiques et à la santé, qui appellent à mieux faire connaître le

---

<sup>1</sup> Pour de plus amples informations, voir la Base de données mondiale de l'OMS sur la mise en œuvre des actions en matière de nutrition (GINA) (en anglais) (<https://extranet.who.int/nutrition/gina/en>, consulté le 29 novembre 2022).

<sup>2</sup> Pour de plus amples informations, voir le site Web consacré aux systèmes alimentaires au service de la santé (en anglais) (<https://www.who.int/initiatives/food-systems-for-health>, consulté le 29 novembre 2022) ; voir aussi : Des systèmes alimentaires au service de la santé : résumé analytique. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2021 (<https://www.who.int/fr/publications/i/item/9789240031814>, consulté le 29 novembre 2022).

lien bidirectionnel entre la nutrition et l'action climatique, et à intégrer les interventions liées en matière de nutrition visant l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets dans les contributions déterminées au niveau national, en prévision de la vingt-septième session de la Conférence des Parties (COP27). À la COP27, l'OMS a appuyé le lancement d'une Initiative sur l'action climatique et la nutrition (I-CAN) par le Gouvernement égyptien.

**b) Systèmes de santé alignés qui fournissent une couverture universelle pour les interventions essentielles en matière de nutrition**

11. Dans le but de nous rapprocher de la cible mondiale en matière d'émaciation, le Plan d'action mondial pour lutter contre l'émaciation chez l'enfant présente un cadre pour accélérer les progrès en matière de prévention et de prise en charge de l'émaciation chez l'enfant, ainsi que les feuilles de route de 23 pays précurseurs.<sup>1</sup> Les cinq organismes partenaires élaborent un appel à des actions prioritaires multisystèmes dans les contextes humanitaires caractérisés par des niveaux élevés d'insécurité alimentaire et de malnutrition ; celles-ci concernent 15 pays, notamment de la Corne de l'Afrique.

12. En 2022, s'agissant de la prévention et de la prise en charge de l'obésité à toutes les étapes de la vie, l'Assemblée de la Santé a adopté les recommandations en la matière et pris note du plan d'accélération<sup>2</sup> demandé par les États Membres lors des débats du Conseil exécutif à sa cent cinquantième session,<sup>3</sup> visant à consolider et privilégier l'action menée dans les pays contre l'épidémie d'obésité au moyen d'efforts cohérents et harmonisés aux trois niveaux de l'Organisation et au sein de l'écosystème de soutien plus large. À ce jour, 24 pays des différentes Régions de l'OMS se sont engagés à mettre en œuvre le plan d'accélération.

**c) Protection sociale et éducation nutritionnelle**

13. Quelque 4,1 milliards de personnes étaient dépourvues de protection sociale en 2020. Dans ses recommandations sur l'atténuation des effets de la crise actuelle, le Groupe d'intervention mondiale face aux crises appelle notamment à élargir et à renforcer de manière urgente les systèmes de protection sociale, en accordant une attention particulière aux besoins nutritionnels des populations vulnérables, des femmes et des enfants.

14. Au Sommet de Tokyo Nutrition pour la croissance, 44 gouvernements nationaux et 66 autres parties prenantes se sont engagés à mener une action stratégique sur la nutrition, notamment en faveur de l'équité et de la protection sociale, et ont appelé à l'adoption d'une démarche à l'échelle du système, recouvrant dans leur globalité les liens entre aide humanitaire, développement et paix, y compris en matière de programmation et de financement. Par ailleurs, 14 gouvernements nationaux se sont engagés à renforcer les systèmes réguliers d'information sur la nutrition (bases de données sur la composition des aliments, plateformes d'indicateurs sur la nutrition, nutrition dans les systèmes d'information sanitaire, surveillance de la nutrition) en vue d'améliorer la prise de décision et de renforcer les capacités locales.<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> Pour de plus amples informations, voir les feuilles de route des pays disponibles sur le site Web du Plan d'action mondial pour lutter contre l'émaciation chez l'enfant (en anglais) ([www.childwasting.org/the-gap-framework](http://www.childwasting.org/the-gap-framework), consulté le 29 novembre 2022).

<sup>2</sup> Voir les documents A75/10 Rev.1 et A75/10 Add.6 ainsi que la décision WHA75(11).

<sup>3</sup> Voir le document EB150/2020/REC/2, procès-verbaux de la cent cinquantième session du Conseil exécutif, sixième séance, section 2, septième séance et huitième séance, section 1 (en anglais seulement).

<sup>4</sup> Tokyo Compact on Global Nutrition for Growth. Annex: Commitments. Tokyo, Sommet sur la Nutrition pour la croissance, 2021 ([www.mofa.go.jp/files/100275456.pdf](http://www.mofa.go.jp/files/100275456.pdf), consulté le 29 novembre 2022) ; voir aussi le site Web Global Nutrition Report (<https://globalnutritionreport.org/resources/naf/tracker/>, consulté le 29 novembre 2022).

**d) Commerce et investissements en faveur d'une nutrition améliorée**

15. La nécessité d'assurer la cohérence entre les politiques commerciales et l'action en matière de nutrition étant de plus en plus reconnue, l'édition 2021 du Dialogue mondial sur le commerce a notamment porté sur la manière dont le système commercial multilatéral peut contribuer à la sécurité alimentaire mondiale et à une bonne nutrition, sans pour autant négliger la problématique des changements climatiques et de la durabilité environnementale. Les Dialogues sur le commerce des produits alimentaires<sup>1</sup> organisés dans la foulée par l'Organisation mondiale du commerce ont examiné de manière plus approfondie les liens entre la nutrition et le commerce international.

16. La question du déficit de financement de la nutrition a été abordée au Sommet de Tokyo Nutrition pour la croissance, lors duquel des gouvernements et organisations donateurs se sont engagés à débloquer de nouveaux financements qui seront consacrés à la nutrition ou intégreront cette dimension, à hauteur de quelque 27 milliards de dollars des États-Unis, afin de lutter contre la malnutrition. Par ailleurs, 10 pays donateurs ont pris des engagements financiers de plus de 15 milliards de dollars des États-Unis alloués à l'assistance bilatérale et multilatérale en la matière et à l'élaboration de politiques et d'indicateurs relatifs à ce thème.<sup>2</sup> En outre, quatre gouvernements se sont engagés à renforcer la part de ces postes dans le budget national.

**e) Environnement sûr et favorable à la nutrition pour tous les âges**

17. L'Assemblée générale des Nations Unies, dans sa résolution 76/300, coparrainée par plus de 100 États Membres, a réaffirmé l'importance que revêt un environnement propre, sain et durable pour l'exercice de tous les droits humains.

18. La grande majorité des États Membres de l'OMS (186) s'attachent à promouvoir un environnement propice à une alimentation saine dans leurs politiques et stratégies nationales en matière de nutrition, dans le but de réduire la consommation de graisses (117 États Membres), de sel/sodium (147) ou de sucres (107). Les politiques cherchant à faire évoluer l'environnement alimentaire par l'étiquetage nutritionnel, les restrictions de commercialisation, les politiques fiscales ou les reformulations (169 États Membres) sont moins courantes que les politiques d'information de la population par le biais de conseils ou de campagnes dans les médias (185 États Membres).<sup>3</sup>

19. Selon une analyse des voies de transformation du système alimentaire de 104 pays menée en février 2022 sous la direction de l'OMS dans le cadre du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, les actions les plus fréquentes incluses dans ces voies nationales de transformation concernent la sensibilisation (83 États Membres), la sécurité sanitaire des aliments (74) et les politiques publiques en faveur d'une offre alimentaire saine (68). Les interventions visant à créer des environnements propices en s'attaquant à l'accessibilité, notamment économique, des aliments à forte teneur en graisses indésirables, en sucres ou en sel par une action sur l'étiquetage nutritionnel (23), les reformulations (15), les restrictions de commercialisation (20), la politique budgétaire (21) ou la gestion des conflits d'intérêts (3) étaient, elles, moins fréquentes.<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> Pour de plus amples informations sur les Dialogues sur le commerce des produits alimentaires, voir le site Web de l'OMC ([https://www.wto.org/french/res\\_f/reser\\_f/tradedialonfood\\_f.htm](https://www.wto.org/french/res_f/reser_f/tradedialonfood_f.htm), consulté le 29 novembre 2022).

<sup>2</sup> Tokyo Compact on Global Nutrition for Growth. Annex: Commitments. Tokyo, Sommet sur la Nutrition pour la croissance, 2021 ([www.mofa.go.jp/files/100275456.pdf](http://www.mofa.go.jp/files/100275456.pdf), consulté le 29 novembre 2022).

<sup>3</sup> Pour de plus amples informations, voir le site Web de la Base de données mondiale de l'OMS sur la mise en œuvre des actions en matière de nutrition (GINA) (<https://extranet.who.int/nutrition/gina/fr>, consulté le 29 novembre 2022).

<sup>4</sup> United Nations Nutrition Journal, <https://www.fao.org/3/cc2805en/cc2805en.pdf>.

## f) Gouvernance et reddition de comptes renforcées dans le domaine de la nutrition

20. Les engagements mondiaux en matière de gouvernance en faveur de la nutrition ont progressé. Suite à la recommandation numéro 7 de l'ICN2, ONU-Nutrition est né en 2020 de la fusion du Comité permanent de la nutrition du système des Nations Unies et du Réseau des Nations Unies pour l'initiative Renforcer la nutrition, appelé à devenir un mécanisme solide de coordination et de collaboration entre les entités des Nations Unies dans le domaine de la nutrition, au niveau mondial comme au niveau des pays.<sup>1</sup>

21. Sachant qu'il faut disposer de processus de gouvernance transparents et responsables, favorisant la participation de l'ensemble des parties prenantes et des partenariats multipartites dans le domaine de la nutrition, une feuille de route pour l'application du projet d'approche de l'OMS concernant la prévention et la gestion des conflits d'intérêts dans le cadre des programmes nationaux de nutrition pour les Amériques a été présentée en novembre 2021.

22. La responsabilité en matière de nutrition a été renforcée grâce à la mise à jour continue de statistiques telles que les estimations mondiales annuelles relatives au retard de croissance, à l'émaciation et au surpoids chez l'enfant ; les rapports 2021 et 2022 sur l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde, qui rassemblent les données mondiales sur la faim et la malnutrition ; et le Rapport mondial sur la nutrition, qui fournit une plateforme pour l'évaluation et le suivi du paysage de financement de la nutrition et des engagements pris lors Sommet Nutrition pour la croissance.

### Initiatives mondiales

23. Les engagements relatifs aux recommandations de l'ICN2 pris dans le cadre du Sommet de Tokyo Nutrition pour la croissance, du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires ou d'autres enceintes ont réuni avec succès différentes parties intéressées par la nutrition, notamment des acteurs non étatiques, afin de contribuer à la réalisation des cibles de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition et des objectifs de développement durable. Le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires a fait état de 234 engagements de différentes parties prenantes en faveur de la transformation des systèmes alimentaires.<sup>2</sup> Ce Sommet a par ailleurs mené à la formulation, par plus de 100 pays, d'une voie de transformation des systèmes alimentaires, ainsi qu'à environ 2 000 solutions à même de changer la donne. Le Secrétaire général a engagé la participation du système des Nations Unies à la direction conjointe d'un pôle de coordination chargé d'appuyer le suivi des résultats. L'OMS apporte son soutien aux activités du pôle et coprécide, aux côtés du Programme des Nations Unies pour l'environnement, un groupe de travail renouvelé des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, afin d'assurer une participation stratégique et coordonnée aux activités de suivi.

24. Au Sommet de Tokyo Nutrition pour la croissance, des gouvernements nationaux et différentes parties prenantes ont réaffirmé leur engagement en faveur de la Décennie d'action et leur détermination à intensifier l'action en matière de nutrition. Au total, 396 nouveaux engagements sur cette question ont été pris par 181 parties prenantes de 78 pays, couvrant les domaines thématiques de la santé (67 %), de l'alimentation (63 %), de la résilience (41 %), de la responsabilité (27 %) et du financement (27 %). Quatre-vingts ministères de 66 pays ont notamment formulé 224 engagements visant à lutter contre toutes les formes de malnutrition.<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Voir la lettre adressée (en anglais) par le Secrétaire général des Nations Unies à tous les membres du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, 4 décembre 2021 ([www.unnutrition.org/wp-content/uploads/2020-12-04-SG-letter-to-CEB-on-UN-Nutrition-EOSG-2020-065261.pdf](http://www.unnutrition.org/wp-content/uploads/2020-12-04-SG-letter-to-CEB-on-UN-Nutrition-EOSG-2020-065261.pdf), consulté le 29 novembre 2022).

<sup>2</sup> Pour de plus amples informations, voir le Registre des engagements sur le site Web du Sommet 2021 sur les systèmes alimentaires (en anglais) (<https://foodsystems.community/commitment-registry/>, consulté le 29 novembre 2022).

<sup>3</sup> Tokyo Compact on Global Nutrition for Growth. Annex: Commitments. Tokyo, Sommet sur la Nutrition pour la croissance, 2021 ([www.mofa.go.jp/files/100275456.pdf](http://www.mofa.go.jp/files/100275456.pdf), consulté le 29 novembre 2022).

25. L'Union africaine a déclaré 2022 Année de la nutrition, sur le thème « Renforcer la résilience en matière de nutrition et de sécurité alimentaire sur le continent africain », qui repose sur des cadres à l'échelle continentale, notamment la Stratégie régionale africaine en matière de nutrition, dans laquelle les États africains sont appelés à mettre en œuvre des plans d'action multisectoriels dans le domaine de la nutrition ainsi que des systèmes de suivi des budgets et des dépenses afin de garantir l'efficacité de la mise en œuvre et du suivi des interventions en matière de nutrition.<sup>1</sup>

## CONTRIBUTIONS DE DIFFÉRENTS ACTEURS

26. **États Membres.** Les réseaux d'action mondiaux et régionaux pilotés par les pays ont continué de se soutenir mutuellement pour progresser plus rapidement en échangeant leurs connaissances en matière de politiques et de législation.<sup>2</sup> Le concept de réseaux d'action pilotés par les pays envisagé dans la Décennie d'action est reflété dans les nouvelles coalitions dans le cadre du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, censées appuyer la mise en œuvre des voies de transformation des systèmes alimentaires des pays, dont voici quelques exemples :

- la Coalition d'action pour des régimes sains issus de systèmes alimentaires durables pour les enfants et pour tous, lancée en mai 2022, rassemble 16 États Membres, la Commission européenne et d'autres parties prenantes ;<sup>3</sup>
- la Coalition pour les repas scolaires, lancée en novembre 2021, qui rassemble des gouvernements et un large éventail de partenaires, comprend également une communauté de pratiques exemplaires entre pairs créée dans le cadre de la Décennie d'action et placée sous la direction de l'Allemagne.<sup>4</sup>

27. **Les entités du système des Nations Unies** ont contribué à la Décennie<sup>5</sup> conformément à leurs mandats respectifs. Il s'agit notamment de contributions visant à faire progresser le programme de nutrition apportées par les organismes suivants :

- l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ;
- l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ;
- le Fonds international de développement agricole ;
- le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ;

---

<sup>1</sup> Pour de plus amples informations, voir le site Web de l'Union africaine (<https://au.int/fr/theme/2022/year-nutrition>, consulté le 29 novembre 2022).

<sup>2</sup> Voir le document EB148/7, annexe 3.

<sup>3</sup> Pour de plus amples informations, voir le site Web (en anglais) de la Coalition d'action pour des régimes sains issus de systèmes alimentaires durables pour les enfants et pour tous (<https://www.who.int/initiatives/food-systems-for-health/the-coalition-of-action-on-healthy-diets-from-sustainable-food-systems-for-children-and-all>, consulté le 29 novembre 2022).

<sup>4</sup> Pour de plus amples informations, voir le site Web (en anglais) de la Coalition pour les repas scolaires (<https://schoolmealscoalition.org/>, consulté le 29 novembre 2022).

<sup>5</sup> Mise en œuvre des activités relevant de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025) : rapport du Secrétaire général. New York, Organisation des Nations Unies, 2022 (<https://digitallibrary.un.org/record/3969161?ln=en>, consulté le 29 novembre 2022).

- le Programme alimentaire mondial (PAM) ;
- ONU-Nutrition ;
- le Comité de la sécurité alimentaire mondiale.

## **VOIE À SUIVRE PROPOSÉE**

28. Pour conclure, dans le contexte des revers actuels, une dynamique et un sentiment d'urgence très positifs se dégagent pour intensifier l'action en vue d'atteindre les cibles mondiales en matière de nutrition.

29. Les mesures possibles à prendre par le Secrétariat et les États Membres sont notamment les suivantes :

### **Secrétariat**

- a) continuer de soutenir les États Membres dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans nationaux pour atteindre les cibles mondiales en matière de nutrition ;
- b) renforcer les données probantes et les orientations nécessaires, notamment en aidant les États Membres à analyser l'incidence du commerce sur leur situation alimentaire ;
- c) renforcer le soutien face aux problèmes liés à la nutrition dans le contexte des changements climatiques, au moyen du plaidoyer, d'orientations normatives et d'un appui technique ;
- d) renforcer les mécanismes de coordination entre les organismes du système des Nations Unies, à la demande des États Membres, pour être mieux à même d'appuyer l'action en matière de nutrition, notamment la mise en œuvre des voies de transformation des systèmes alimentaires des pays ; et
- e) en collaboration avec la FAO, organiser des dialogues ouverts et inclusifs à la fin de la Décennie, en 2025, afin de réfléchir aux progrès accomplis et aux problèmes rencontrés à l'échelle mondiale et de déterminer la voie à suivre éventuelle.

### **États Membres**

- a) honorer leurs engagements programmatiques et financiers en matière d'alimentation et de nutrition, en mettant un accent particulier sur des actions concrètes et un usage efficace des orientations existantes en vue de garantir un impact durable et à long terme, et de ne laisser personne de côté ;
- b) intensifier leurs efforts, dans les six domaines d'action du programme de travail de la Décennie, afin de lutter contre toutes les formes de malnutrition de manière globale, selon une démarche mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics visant à améliorer la cohérence, l'efficacité et l'impact, notamment pour agir de manière durable face aux crises actuelles ; et

- c) renforcer l'action stratégique en faveur des « systèmes alimentaires au service de la santé » au niveau des pays et intégrer les actions liées aux systèmes de nutrition et d'alimentation dans les contributions déterminées au niveau national, de manière à ce que les actions aient un effet bénéfique à la fois pour les êtres humains et pour l'environnement. La COP28 de 2023 pourrait faciliter ces discussions dans le cadre des séances plénières.

## MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

31. Le Conseil exécutif est invité à prendre note du présent rapport et à fournir des orientations au Secrétariat concernant la voie à suivre proposée, en accordant une attention particulière à la liste d'actions proposées pour le Secrétariat et les États Membres quant au respect des engagements pris à la CIN2 et à l'intensification de l'action vers les cibles mondiales. En particulier, le Secrétariat souhaiterait que des orientations lui soient données sur :

- a) les mesures à prendre par le Secrétariat proposées aux paragraphes 29.a) à e) ci-avant ;
- b) le format des dialogues à organiser à la fin de la Décennie et la voie à suivre pour celle-ci ;
- c) les mesures à prendre par les États Membres proposées aux paragraphes 29.a) à c) ci-avant.

= = =